



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le ... 0...1...FEV...2019

**Le Directeur Général**

### NOTE CIRCULAIRE

**A TOUS**

Départ N° 0566 /DGDDI/DBP

**Commissionnaires Agréés en Douane**

**Objet :** Mise en œuvre des contrôles de cohérence de la valeur et du poids.

Dans le cadre de la poursuite des réformes du Programme de Vérification des Importations (PVI), il sera procédé, à compter du **vendredi 15 février 2019**, à la mise en production des contrôles automatiques de cohérence de la valeur et du poids par rapport aux Attestations de Vérification Documentaire (AVD), lors de la saisie des déclarations en douanes.

A cet effet, je voudrais inviter par la présente, tous les Commissionnaires Agréés en Douanes à prendre les dispositions nécessaires en vue d'éviter des éventuelles déconvenues qui résulteraient du non respect de ces dispositions.



**Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**COPIES :**

- MEF
- BENIN CONTROL SA
- WEBB FONTAINE

« A T C R »  
} « POUR INFO »





## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le ..... 19 MARS 2019 .....

### NOTE CIRCULAIRE

**Le Directeur Général**

**A  
Messieurs les présidents de la**

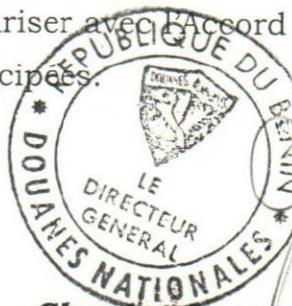
N° 1236 / DGDDI / DLRI-PI

- FEBECAD
- ACAM
- ACAD
- SYNACODA
- UTAMCOPAF
- UCDTAB

**Objet: Formation:** Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) et Décisions Anticipées.

Dans le cadre des séries de formations organisées depuis le début de l'année par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects au profit des Commissionnaires Agréés en Douane (CAD) et des transitaires, en vue de renforcer leurs capacités à accompagner les réformes douanières en cours, je vous saurais gré des dispositions que vous prendrez pour la participation effective des membres de votre association à la séance de formation visée supra.

Ladite formation se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à partir de 16 heures, à la salle de conférences de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Elle permettra aux participants de se familiariser avec l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE) et les décisions anticipées.



**Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**COPIES :**

- MEF " A T C R "
- Benin Control } " POUR INFO "
- Webb Fontaine }





**Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**

Cotonou, le .....2.5. JUIN. 2019.....

**Le Directeur Général**

**NOTE CIRCULAIRE**

**A tous**

N° 2440 /DGDDI/DBP <sup>KAK</sup>

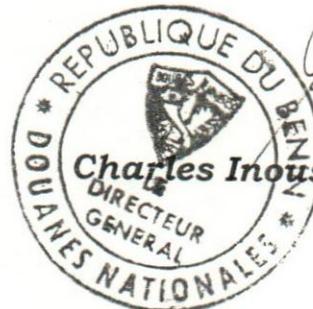
- **COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES**
- **OPERATEURS ECONOMIQUES**

**Objet** : Démarrage de la délivrance des autorisations spéciales et officielles d'exportations de la DPMED via le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Guichet Unique du Commerce Extérieur du Bénin dont la Société Webb Fontaine a la charge, j'ai l'honneur de vous informer du démarrage de la délivrance électronique des autorisations spéciales et officielles d'exportations de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques (DPMED) à partir du **mardi 02 juillet 2019**.

En conséquence, à compter de cette date, toutes demandes liées à ces autorisations doivent se faire dorénavant, via le portail du Guichet Unique du Commerce Extérieur accessible à l'adresse [www.guce.gouv.bj](http://www.guce.gouv.bj).

Je vous invite tous au respect strict des présentes dispositions.



*[Signature]*

**Charles Inoussa SACCA BOCO.-**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**COPIES :**

- MEF } " A T C R "
- MS }
- PRÉSIDENT DU COMITE DE DEMATERIALISATION
- DPMED
- CCIB
- WEBB FONTAINE

} " POUR INFO "



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : [douanes\\_beninoises@yahoo.fr](mailto:douanes_beninoises@yahoo.fr)  
Site web : [www.douanes-benin.net](http://www.douanes-benin.net) Fax : (00229) 21 31 67 86 -  
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 27. JUIN 2019.....

### NOTE CIRCULAIRE

**Le Directeur Général P.I**

*A tous*

N° 2487 /DGDDI/DLRI *du*

- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES
- OPERATEURS ECONOMIQUES
- ENLEVEURS

**Objet : Législation** : Délivrance des agréments définitifs et gestion automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés.

Dans le cadre de l'assainissement du secteur des opérations de transit, de délivrance des agréments définitifs aux Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) et le souci de mettre en place un système de gestion automatisée des cautions, il est demandé à tous les CDA de fournir au plus tard le 15 août 2019 au secrétariat de la Direction de la Législation et des Relations Internationales (DLRI) le dossier composé ainsi qu'il suit :

- Une demande écrite adressée au DGDDI ;
- Une caution de 50.000.000 et une attestation fiscale en cours de validité ;
- La preuve de la libération du capital de 100.000.000 ;
- Le curriculum vitae du Gérant ;
- Les statuts de la société ;
- La copie de l'agrément provisoire.